

Protocole Médecine d'Urgences Protocole Protocole PEC de morsure/griffure animale ou morsure humaine Service émetteur : Service des Urgences Version : 1 Date d'application : Mars 2020

I - OBJET DU DOCUMENT:

PEC de morsure/griffure animale ou morsure humaine

Principes généraux à retenir:

- Ce sont des plaies à risque de complication septique majeure. (Pasteurella, streptocoques, staphylocoques, anaérobies tularémie, griffes du chat, leptospirose, ...)
- Les plaies à risque sont :
 - o au niveau des surfaces articulaires, des mains et pieds, cervicales, en regard des organes génitaux externes, plaies profondes.
 - o au niveau de la face : préjudice esthétique
 - o morsure par chat (plaie souvent peu étendues mais profondes et septiques)
 - o chez les patients diabétiques, immunodéprimés, sous corticoïdes, splénectomisés, mauvais drainage veineux ou lymphatique, dénutrition...
- Evaluer le risque de transmission : tétanos et rage
- **TOUTE** morsure animale (ou griffure) doit être déclarée à la mairie. (animal domestique ou sauvage).
- En cas de morsure humaine : Contrôler le risque de transmission de HIV, hépatite B et C . Cf AES

En pratique:

- <u>Désinfection</u> minutieuse de la plaie. Lavage abondant à l'eau, puis désinfection à la Chlorhexidine ou Bétadine. En cas de plaie punctiforme, lavage à l'aide d'un cathéter++. Retirer les corps étrangers éventuels. (eau oxygénée)
- 2. Identifier le vecteur et prévenir le risque de transmission de rage:
 - a. Si animal connu : contrôler le carnet de vaccination du chien. En l'absence de carnet, rechercher les informations auprès du propriétaire du chien. La déclaration obligatoire permettra le passage d'un vétérinaire pour un contrôle au domicile. En l'absence d'information, allo interne SMIT pour CAT.
 - b. Si animal inconnu ou importé de pays à risque : allo interne SMIT (46395) ou centre antirabique (77106) pour CAT/prévention de la rage.
- 3. Contrôler la vaccination antitétanique de la victime. (TQS si statut inconnu).
 - Si TQS négatif sérovaccination avec une dose de vaccin + gammaglobulines antitétaniques (gamma tétanos)
 - o GG: Si < 80 kg: 250 U en IM
 - o GG: Si > 80 kg: 2 doses de 250 U en IM sur 2 sites d'injection distincts

Rédigé par : Dr N. LECOULES Vérifié par : Dr PH AUBOIROUX Approuvé par : Dr S. FERNANDEZ



Protocole Médecine d'Urgences	Service émetteur : Service des Urgences Pôle : Médecine d'Urgences
Protocole PEC de morsure/griffure animale ou morsure humaine	Version : 1 Date d'application : Mars 2020

- Prévoir un rappel de la vaccination à un mois par le médecin traitant et reprise du carnet vaccinal.
- 4. En cas de <u>plaies complexes</u>, avis chirurgical (CMF pour la face, orthopédique pour la main, plaies articulaires..). Toujours réaliser un examen neuro vasculaire pour les plaies de membres. Imagerie si suspicion d'atteinte osseuse ou articulaire.
- 5. Antibiothérapie (avec couverture de la pasteurellose)

En l'absence d'allergie à la pénicilline : amoxicilline + acide clavulanique : 1 gr trois fois par jour pendant 3 à 5 jours.

En cas d'allergie à la pénicilline : association doxycycline et flagyl

- o doxycycline:
 - si poids > -60g : 200 mg en monoprise pendant 5 jours
 - si poids < 60 kg : 200 mg en monoprise le 1^{er} jour puis 100 mg par jour pendant 4 jours ;
- o flagyl: 500 mg 3 fois par jour pendant 5 jours
- 6. Antalgiques:

Paracétamol/acupan/tramadol/morphiniques selon l'EN (cf protocole douleur)

- 7. <u>Déclaration obligatoire à la mairie</u> : le but de ce signalement est :
- **Pour les animaux domestiques avec un propriétaire** : contrôle du comportement de l'animal et de la vaccination contre la rage avec visite d'un vétérinaire. Noter le type d'animal, et l'identité, adresse et n° de téléphone du propriétaire.

Rq: Même s'il est vacciné, l'animal (chien ou chat) doit être mis sous surveillance d'un vétérinaire sanitaire pendant 15 jours. Son propriétaire doit le présenter 3 fois au même vétérinaire sanitaire :

- la première visite doit avoir lieu dans les 24 heures suivant la morsure ;
- la deuxième au plus tard 7 jours après ;
- la troisième 15 jours après la morsure.
- Pourles autres animaux, contrôle J30

À chaque visite un certificat justifiant l'exclusion de suspicion de rage est délivré au propriétaire. Si l'animal présente des signes suspects, la vaccination antirabique est effectuée chez la personne mordue.

- **Pour les animaux errants** : éventuelles mesures sanitaires à prendre. (dératisation...) . Noter le type d'animal, localisation de l'animal au moment de la morsure ou griffure.

Rédigé par : Dr N. LECOULES Vérifié par : Dr PH AUBOIROUX Approuvé par : Dr S. FERNANDEZ



Protocole Médecine d'Urgences Protocole PEC de morsure/griffure animale ou morsure humaine Service émetteur : Service des Urgences Pôle : Médecine d'Urgences Version : 1 Date d'application : Mars 2020

Si l'animal est mort : Sa tête est examinée pour vérifier qu'il n'est pas porteur du virus de la rage. En attendant les résultats, la vaccination contre la rage chez la personne mordue est débutée. Elle est arrêtée si la contamination est écartée.

La déclaration de morsure par chien se fait :

- Soit par mail: animaldanslaville@mairie-toulouse.fr
- Soit par fax: 05 61 22 38 45
- Soit par courrier : Service Animal dans la Ville, 5 chemin de Perpignan, 31100 Toulouse Métropole

Tracer sur Orbis la déclaration et en informer le propriétaire de l'animal.

8. Remettre les consignes de plaies au patient. En pratique les complications infectieuses apparaissent dès 24 heures pour les morsures de chien, et 12 heures pour les morsures de chat. Sensibiliser +++ le patient au risque septique et de réévaluation précoce à 24 heures par son médecin.

II - DOMAINE D'APPLICATION:

Service des Urgences de Purpan et Rangueil

III- PERSONNES AUTORISEES (à compléter par le responsable médical signant le protocole) er fonction des références réglementaires.
A prescrire : X Médecin OU A entreprendre □ IDE, □ IADE, □ Sage-femme, □ Manipulateur en
électroradiologie, □ Masseurs kinésithérapeutes
A administrer : X IDE, \square IADE, \square Sage-femme, \square Manipulateur en électroradiologie, \square Masseurs kinésithérapeutes
IV-DOCUMENT(S) DE REFERENCE :
V-DOCUMENTS ASSOCIES:

VI – DEFINITIONS ET ABREVIATIONS :

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS		
N° version	Date	Nature des modifications

ANNEE PREVISONNELLE DE REVISION: 2021

Rédigé par : Dr N. LECOULES Vérifié par : Dr PH AUBOIROUX Approuvé par : Dr S. FERNANDEZ